



# RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE LA BAIE DE L'ISLE-VERTE



Réserve nationale de faune de la Baie de L'Isle-Verte

## Pourquoi la réserve de la Baie de L'Isle-Verte est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) de la Baie de L'Isle-Verte a été créée en 1980 afin de protéger un marais intertidal à spartine et des habitats côtiers qui sont importants pour la sauvagine, notamment le **Canard noir**, et d'autres espèces animales. Cette aire protégée d'une superficie de 322 hectares forme une bande riveraine du côté sud de l'estuaire du Saint-Laurent, au nord-est de Rivière-du-Loup. Elle comprend des marais, des marécages, des forêts, des friches et des terres agricoles. De plus, elle chevauche le refuge d'oiseaux migrateurs de L'Isle-Verte. La réserve :

- accueille plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux dont l'**Oie des neiges**, la **Bernache du Canada** et de nombreuses espèces de canards;
- forme avec les milieux adjacents l'un des plus importants sites de nidification du **Canard noir** au Québec;

- abrite plusieurs espèces en péril ou à statut précaire, telles que le **Hibou des marais**, le **Goglu des prés**, le **Bruant de Nelson** et la **chauve-souris cendrée**;
- a la désignation de zone humide d'importance internationale (site Ramsar).

La RNF inclut seulement une partie du marais de L'Isle-Verte, mais elle forme une bande de protection entre ce marais et les pressions anthropiques provenant du côté sud. Environnement Canada gère cette aire protégée de façon à préserver ses précieux habitats et les espèces sauvages qui en dépendent.

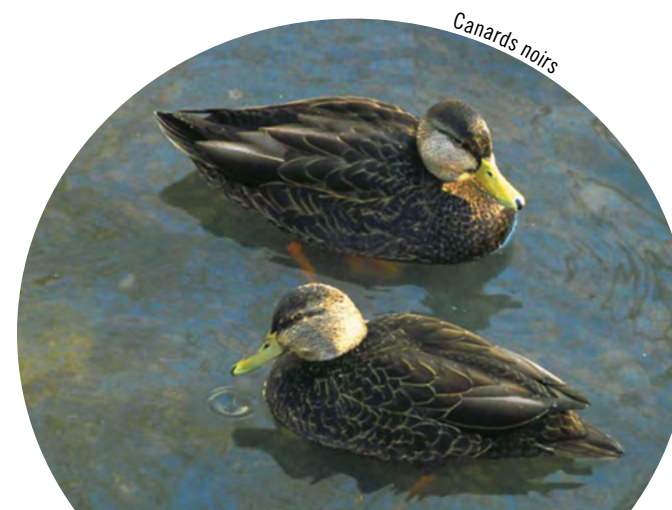
## Qu'est-ce que le réseau d'aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche

et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

## Que puis-je faire dans la réserve de la Baie de L'Isle-Verte?

La réserve est ouverte au public d'avril à décembre. Les visiteurs peuvent faire de la randonnée pédestre dans des sentiers aménagés d'une longueur d'environ quatre kilomètres, observer et photographier la faune et la flore, ainsi que pique-niquer aux endroits prévus à cette fin. La chasse aux oiseaux migrateurs est permise dans certains secteurs selon la réglementation en vigueur.



Canards noirs



Centre d'interprétation - Maison Girard

## Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada – Région du Québec  
Service canadien de la faune  
801-1550, avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0C3  
1-800-668-6767  
courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)  
[www.ec.gc.ca/ap-pa/](http://www.ec.gc.ca/ap-pa/)

## Où est la réserve de la Baie de L'Isle-Verte?



ISBN : 978-0-660-21839-7  
N° de cat. : CW66-386/2014F-PDF  
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca).  
Photos : © Environnement Canada (paysage © B. Jobin, centre d'interprétation © B. Roberge, Canards noirs © D. Bordage);  
sauf Goglu des prés © Thinkstockphotos.ca;  
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2014

